

## EN VRAC...

## ■ Nos financeurs

Les études préalables du CBV sont financées à :

- 60% par l'agence de l'eau,
- 10% par le Conseil Général de la Savoie,
- 10% par la Région Rhône Alpes.

Une convention a été signée en 2006 avec EDF pour un partenariat technique et financier. 15 000 euros sont accordés par EDF pour la phase d'élaboration du Contrat, ainsi qu'une mise à disposition gratuite des données en leur possession pour la réalisation des études préalables.

Pour le PAPI "études", le Conseil Général intervient à 20 %, l'Etat à 25% et, à titre exceptionnel, à 25% pour les travaux à Val d'Isère.

Au-delà des aspects financiers, les techniciens de ces structures soutiennent la chargée de mission sur l'ensemble des sujets traités selon leurs compétences.



## ■ Partage des connaissances

L'installation du Comité de Bassin Versant du 23 juin 2006 a été couplée avec une journée d'information inscrite dans un cycle d'échange de connaissances entre usagers de l'eau.

Le matin, les professionnels du raft ont embarqué un quinzaine de personnes dont quelques élus pour faire une descente commentée de l'Isère. Cette sortie de terrain a fait ressortir différents points qui mériteront une prise en compte dans les actions du Contrat (amélioration de certains aires d'embarquements, réfections de berges, amélioration de l'accueil du public...).

L'après-midi, EDF a pris le relais en présentant l'activité hydroélectrique en Tarentaise.

Le 25 octobre, une visite des zones humides a été organisée avec le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Savoie, en charge de l'inventaire de ces milieux en Tarentaise.

## ■ Dernière minute

Un "PAPI 2" a été proposé à la Tarentaise par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable.

Il portera sur 7 axes dont un concernant les travaux d'aménagement hydraulique pour la protection des biens et des personnes. Malgré les délais très courts imposés par l'Etat pour monter ce programme, l'APTIV ne pouvait pas laisser passer cette opportunité et a contacté l'ensemble des collectivités afin d'y inscrire leurs besoins.

## Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI)

Pierre-André Tavernier, stagiaire à l'APTIV sur le thème du risque d'inondation (communication, prévention, prévention...) a dégagé les thèmes sur lesquels l'APTIV pourrait apporter une aide aux élus de Tarentaise.

Les pistes de travail s'orientent autour de deux axes :

**La gestion du transport solide**

Comme la plupart des cours d'eau de haute montagne, l'Isère et ses affluents charrient de nombreux matériaux. Les interventions humaines passées et actuelles (extractions en lit mineur, ouvrages hydroélectriques, artificialisation des berges...) ont fortement perturbé l'équilibre des cours d'eau : la rivière cherche toujours à trouver un profil d'équilibre et pour cela creuse pour prendre ce dont elle a besoin et le dépose à d'autres endroits où le courant est plus faible. Cela pose divers problèmes, notamment vis-à-vis du risque d'inondation ou de la stabilité des ouvrages et des berges.

La mise en place d'un plan de gestion du transport solide permettra d'organiser les interventions nécessaires (enlèvement ou apport de matériaux...) à une échelle pertinente tout en permettant au cours d'eau de retrouver son équilibre.

**La mise en place des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)**

Réaliser un PCS permet d'imaginer l'organisation humaine et matérielle en cas de catastrophe naturelle ou technologique, et d'en informer la population.

Sur les 50 communes du Bassin Versant, seules 7 ne sont pas concernées par le risque "inondation" recensé dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs : Fontaine le Puits, Feissons sur Salins, Hautecour, la Perrière, St-Jean de Belleville, St Oyen et Villarlurin. Ce sont donc les seules collectivités du territoire qui ne sont pas dans l'obligation de réaliser un volet inondation dans leur éventuel PCS.

32 communes sont dans l'obligation de réaliser leur PCS (suite à l'approbation du Plan de Prévention des Risques et du Plan Particulier d'Intervention), d'autres devront le faire dans les deux ans suivant l'approbation du Plan de Prévention des Risques.

Il serait alors intéressant de mutualiser les moyens et les méthodes. A suivre...



## ZOOM SUR LES ZONES HUMIDES

A ce stade de l'étude, près de 1600 zones humides ont été repérées sur le territoire.

Ces milieux peuvent prendre différents aspects :

- des zones de pente alimentées par des sources (situation la plus fréquente),
- des zones de divagation des cours d'eau (zones humides alluviales)
- des cuvettes occupées par des plans d'eau peu profonds ou des tourbières.

Les zones humides sont principalement représentées aux étages subalpines et alpines, notamment sur les secteurs géographiques caractérisés par des reliefs relativement doux, mais également en fond de vallée où les cours d'eau retrouvent une certaine liberté.

Même si toutes ces zones humides ne revêtent pas le même intérêt, le travail de terrain a relevé différentes atteintes. Il s'agit de causes naturelles (fermeture des milieux, sécheresses successives) mais surtout anthropologiques. Le drainage constitue un des principaux facteurs de dégradation. Les travaux d'aménagement des domaines skiables, le remblaiement en bord de cours d'eau sont d'autres causes recensées.

Cette situation nécessite une prise de conscience. Un porté à connaissance auprès des acteurs de l'eau et notamment des communes aura bientôt lieu pour engager la discussion.



## Notre Tarentaise N°4

ASSEMBLÉE DU PAYS TARENDAISE-VANOISE - Place de l'Hôtel de Ville - BP 23 - 73600 Moûtiers  
Tél. 04 79 24 00 10 - Fax : 04 79 24 00 88 - E-mail : aptv@tarentaise-vanoise.fr

Directeur de la publication : Hervé Gaymard  
Conception : Pamplémousse 04 79 37 87 66 - Impression : L'Edelweiss 04 79 07 05 33  
Photos : Stéphane Godin, APTV, CIDEE, CORA, Mairie de Bourg-St-Maurice - ISSN : 1778-1949

## La Lettre de l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise

## NUMÉRO SPÉCIAL "EAU"

## Comment se prépare le Contrat de Bassin Versant ?

La phase de préparation du Contrat doit permettre aux acteurs de l'eau, et notamment aux élus de :

- Prendre connaissance de toutes les difficultés liées à l'eau et ainsi d'établir une situation de référence : un état "0". Ces problèmes relèvent, entre autre, de l'altération de la qualité de l'eau, de la pression sur la ressource en eau, de la dégradation des milieux aquatiques. Ils peuvent remettre en question l'exercice de certains usages. Les différents usagers doivent être capables de se mettre à la place des autres et de regarder au-delà de leur zone géographique. Des journées de partage de connaissance sont organisées dans ce sens.
- Prendre connaissance des projets locaux afin de les intégrer à la réflexion.
- Décider ensemble, par l'intermédiaire de la Commission "eau" de l'APTIV et du Comité de bassin des souhaits de la Tarentaise et de ses priorités.
- Traduire cette volonté en actions qui pourraient intégrer sur 5 années le Contrat de Bassin Versant,
- S'organiser techniquement, financièrement et administrativement pour porter la réalisation de ces actions et mettre en place un suivi.



## L'ÉLABORATION DU CONTRAT SUIT SON COURS

Nous voici aux rendus des premières études du volet "milieux aquatiques".

Les prestataires ont effectué un travail de qualité que l'on peut qualifier de titanesque, vu l'étendue du bassin versant.

Vous verrez dans ce premier aperçu que la situation pourrait être meilleure.

Le volet "qualité de la ressource" avance également : les investigations dans le domaine agricole, industriel, artisanal et commercial seront entamées d'ici le premier trimestre 2007.

Concernant le bilan quantitatif de la ressource, l'état des lieux sera réalisé pour le printemps.

La Commission "eau" et le Comité de Bassin Versant discuteront bientôt des suites à donner au vu des orientations et des objectifs que les élus accompagnés des différents acteurs souhaiteront suivre.

Je vous souhaite une bonne année et formule le vœux de l'approbation du Contrat de Bassin Versant dans les meilleurs délais.

François GAZAVE  
Vice-président  
de la Commission "eau"  
Président  
du Comité de Bassin Versant

## INSTALLATION DU COMITÉ DE BASSIN VERSANT TARENDAISE



Le 23 juin 2006, le Comité de Bassin Versant s'est réuni pour la première fois.

Pour rappel, ce Comité a la charge d'élaborer le Contrat de Bassin en lien avec la Commission "eau" de l'APTIV.

François Gazave, Président de cette commission a naturellement été désigné Président du Comité de Bassin.

L'ensemble des partenaires techniques, des financeurs étaient présents lors de cette assemblée et nous ont renouvelé leur soutien dans ce projet.

## QUI FAIT PARTI DU COMITE DE BASSIN VERSANT "ISERE EN TARENTOISE" ?

### Les collectivités locales

- le Président de l'APTV
- les 50 maires des communes du Bassin Versant (les 43 communes de l'APTV et les 7 communes de basse Tarentaise),
- les conseillers généraux,
- un conseiller régional.

### Les usagers et socio-professionnels

- la Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques,
- l'association "Vivre en Tarentaise Vanoise",
- le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie,
- les comités départementaux de la Fédération Française de Canoë-Kayak, de Canyoning, de Spéléologie,
- le groupement des professionnels du canyoning de Savoie,
- l'association "Tarentaise Eau Vive",
- EDF - GEH Tarentaise,
- la fédération "électricité autonome française",
- le Groupement des producteurs autonomes d'énergie hydroélectrique,
- la Compagnie des Guides,
- les sociétés de remontées mécaniques : la S3V, la Compagnie des Alpes, la SETAM, la STVI, Remy loisirs,
- la Chambre d'Agriculture,
- les groupements agricoles locaux GEDA et GIDA,
- la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- la Chambre des Métiers,
- Savoie Environnement,
- le MEDEF,
- Albertville Tarentaise Expansion,
- l'Office de Tourisme de Bourg-St-Maurice,
- les sociétés thermales de Brides les Bains, et La Léchère,
- la FRAPNA,
- la société coopérative AART.

### Les administrations et établissements publics

- le Préfet coordinateur de bassin et le Préfet de la Savoie,
- l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée,
- les services régionaux : DIREN, DRIRE, le délégué régional au tourisme,
- les services départementaux : DDE, DDAF, DDASS, CSP, DSV, DDJS,
- ONF/RTM,
- la SNCF,
- le Parc National de la Vanoise.

## POURQUOI MENER DES INVESTIGATIONS ?

Les élus et les usagers de l'eau doivent mutuellement prendre connaissance des problématiques liées à l'eau.

Certaines relèvent du quotidien des collectivités. Parfois des données récentes existent, sur l'assainissement et l'eau potable (la plupart des schémas communaux étant réalisés) ou encore sur la gestion des cours d'eau (certains syndicats ont déjà en main un plan de gestion pluriannuel).

L'ensemble de ces connaissances est alors utilisé et synthétisé pour avoir une vision globale.

Cependant sur d'autres domaines, l'APTV doit mener des compléments d'études. Selon les cas les données sont soit trop anciennes, soit limitées géographiquement, soit inexistantes.

Ainsi la connaissance des problématiques et des enjeux permettra au Comité de Bassin Versant de choisir les actions souhaitables en toute connaissance de cause.



## QUELLES INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES ?

### Le monde agricole

Le dernier programme coordonné d'actions d'amélioration des équipements et des pratiques agricoles, pour préserver la ressource en eau, date des années 90.

Une mise à jour de ces aspects est nécessaire dans le Contrat de Bassin Versant, d'autant plus que l'activité agricole a fortement évolué depuis 15 ans.



### Le monde industriel, artisanal et commercial

La plupart des entreprises sont raccordées au réseau d'assainissement rejetant sans prétraitement des substances susceptibles de nuire aux équipements (ex : graisse, hydrocarbures) ou d'arriver directement à la rivière par le réseau pluvial.

Or il n'existe aujourd'hui qu'une connaissance très partielle de ces activités, dont les dysfonctionnements peuvent avoir des conséquences néfastes sur les stations d'épuration (donc sur le budget public) ainsi que sur la qualité des milieux.

### L'aspect quantitatif de la ressource en eau

Chacun des groupes d'acteurs gère localement ses projets avec parfois des besoins en eau conséquents. La majorité des prélèvements est concentrée en hiver, au moment où la ressource en eau est la moins mobilisable et la plus sensible.

Pour anticiper les blocages actuels ou à venir liés au manque d'eau, il est nécessaire d'avoir une bonne connaissance de ce qui arrive sur le bassin, de ce qui en ressort, et des besoins des différents usagers. Le bilan posera le socle des discussions à venir.



### La gestion du transport solide

Quand les collectivités souhaitent intervenir dans le cours d'eau pour prélever des matériaux solides, l'administration leur oppose souvent le besoin d'une connaissance plus large de l'impact de leur projet sur le reste du cours d'eau. Une étude, lancée en 2007, posera un cadre de gestion dans lequel les interventions locales pourront s'inscrire.

### Les milieux aquatiques

De nombreux acteurs agissent aujourd'hui sur les milieux de façons diverses et variées avec des conséquences plus ou moins néfastes pour l'environnement.

Une gestion coordonnée des milieux sur le bassin est nécessaire. Elle passe par une remise à niveau des connaissances sur l'état des cours d'eau, la localisation des zones humides ou encore la situation piscicole. Elle devra également intégrer les préoccupations des collectivités ou autres usagers.

## RÉCUPÉRATION DES DÉCHETS FLOTTANTS

L'Isère véhicule chaque jour de nombreux déchets flottants composés en grande partie de débris végétaux, mais également de déchets domestiques variés (plastiques...). Ces déchets sont repris et redéposés au gré des variations de débits, le phénomène s'accroissant lors des crues. Ils se retrouvent ainsi accumulés principalement dans les zones de calme, les retenues d'eau ou encore sur les berges.

La question des corps flottants pose des problèmes pour de nombreux usagers : aspect esthétique, augmentation du risque d'inondation par la présence d'amas de bois au niveau des ponts, franchissement au niveau des barrages-usines hydroélectriques..., et notamment pour les territoires à l'aval. Actuellement, les déchets sont récupérés à Saint-Egrève (département de l'Isère).

Ces flottants ne sont pas tous à enlever, une partie servant à l'équilibre de la rivière (bois mort pour la faune aquatique), cependant un travail doit être réalisé sur le reste. L'APTV travaille actuellement en concertation avec les différents acteurs (collectivités, associations, EDF...) pour savoir quelle stratégie adopter face à ce problème.

Au-delà des solutions curatives, ce projet devra s'accompagner d'actions préventives :

- programme de communication et de sensibilisation des riverains pour ne pas entreposer de déchets ou de bois dans la zone de crue,
- résorption des décharges sauvages en bord de cours d'eau,
- entretien des berges...



## PREMIERS RENDUS DES ETUDES DU VOLET "MILIEUX AQUATIQUES"



### Quelques chiffres

Plus de 100 jours de terrain cumulés.

**Sur terre :** 330 km de cours d'eau prospectés, près de 80 000 hectares inspectés pour l'inventaire des zones humides (hors zone Parc National de la Vanoise dont l'inventaire est en cours).

**Sous l'eau :** 18 pêches électriques et 24 sondes thermiques.

L'APTV dispose désormais d'une bonne vision de l'état des milieux aquatiques du Bassin Versant.

En première approche, le travail de terrain montre une situation mitigée de l'état des milieux aquatiques du bassin liée à :

- un manque localisé d'entretien des boisements riverains ou des interventions inadaptées,
- une vision des cours d'eau trop hydraulique,
- la dégradation des zones humides que ce soit en vallée ou en altitude.

Par ailleurs, les résultats des pêches électriques sont éloignés de ce que l'on devrait trouver théoriquement.

Pourtant, les rivières et la végétation associée sur les berges sont utilisées par de nombreux usagers comme :

- support de diverses activités de loisirs,
- réservoir d'eau pour de nombreuses utilisations : eau potable, hydroélectricité, irrigation, industrie, neige de culture...
- exutoire de différents rejets, domestiques, agricoles et industriels.

Les ruisseaux et rivières jouent aussi un rôle essentiel dans :

- l'épuration des eaux,
- l'existence d'abris, de réservoir de nourriture, de zones de reproduction pour de nombreuses espèces,
- la dissipation de l'énergie des crues et le maintien en place des berges.

Ces fonctions n'existent que si le cours d'eau se porte bien, donc si la végétation est adaptée pour remplir ce rôle et que les perturbations occasionnées par les usagers ne déséquilibrent pas l'écosystème en place.

L'état des milieux aquatiques reflète la situation du Bassin Versant : anticiper pour maintenir les écosystèmes en bon état revient sans conteste à maîtriser des interventions ultérieures plus lourdes.

Le Contrat de Bassin Versant sera l'occasion de porter à connaissance cette situation et de décider ensemble, avec les structures ayant la compétence, des objectifs à suivre et des actions à mener.



## CONTACTS A VENIR AVEC LES BUREAUX D'ÉTUDES

### Bilan quantitatif de la ressource en eau

EDACERE prend actuellement contact avec les communes et syndicats pour valider les données relatives aux prélèvements et besoins en eau.



### Inventaire des zones humides

Un document sera envoyé à chacune des communes pour leur communiquer les zones humides présentes sur leur territoire. Si des remarques sont à proposer, vous pouvez contacter le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie, opérateur de cet inventaire. Tél. 04 79 25 20 32

### Diagnostic des pratiques dans les domaines industriel, artisanal et commercial

Début 2007, les entreprises seront conviées à une réunion où leur seront expliqués les objectifs de l'étude et du Contrat de Bassin Versant. Un questionnaire leur sera ensuite envoyé afin de mieux connaître leurs modalités de production de déchets et leurs rejets. Les entreprises volontaires pourront ainsi bénéficier du Contrat de Bassin Versant pour la mise en place de solutions individuelles ou collectives.

### Plan de gestion des boisements riverains

Suite au parcours des 330 km de cours d'eau, CIDEE sollicitera les collectivités pour échanger avec elles et adapter le programme de gestion des cours d'eau aux enjeux et projets communaux.